



AFRICAN OMBUDSMAN Today

Gouvernance responsable pour le développement durable, l'intégrité et la lutte contre la corruption en Afrique – 6ème AG de l'AOMA à Kigali au Rwanda, nov. 2018

Avec mes remerciements, je reconnais la valeur de la décision prise par la 5ème Assemblée générale de l'AOMA, tenue en Afrique du Sud en novembre 2016, qui a privilégié mon pays, le Rwanda, d'accueillir la 6ème Assemblée générale de l'AOMA le 30 novembre 2018 à Kigali, au Rwanda, sur le thème du rôle de l'Ombudsman dans la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance en Afrique.

C'est un privilège pour moi de remercier toutes les distinguées délégations des quatre coins du continent qui ont assisté à la cérémonie. Je voudrais également exprimer ma gratitude aux responsables des institutions membres pour leur contribution continue au mandat de l'Association des Ombudsman africains.

La 6ème assemblée générale de l'AOMA a été l'occasion de discussions et de recommandations fructueuses sur les finances de l'AOMA, l'état des contributions des membres, la constitution et le plan stratégique de l'AOMA, ainsi qu'un forum pour l'élection de nouveaux membres du bureau de l'association.

Les participants ont discuté du thème "La Bonne Gouvernance pour le développement durable, l'intégrité et la lutte contre la corruption en Afrique". Dans l'administration publique, l'intégrité désigne "l'honnêteté" ou la "fiabilité" dans l'accomplissement de tâches officielles, servant d'antithèse à la "corruption" ou à l'"d'abus de pouvoir" ou opposée à celle-ci. Les formateurs ont partagé avec les participants les meilleures pratiques en matière de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, en particulier le partenariat entre Ombudsman, avec des institutions publiques ainsi que des institutions privées et de la société civile. Une formation a ensuite été dispensée sur les outils et stratégies pratiques pouvant être utilisés par les Ombudsman dans la lutte contre la corruption. Au cours des sessions de formation, il a été démontré que l'objectif général d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption est de contribuer à un environnement opposé à la corruption grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action pour la



Hon. Anastase Murekezi
Ombudsman du Rwanda

réalisation des différents objectifs stratégiques. Ceux-ci incluent: augmenter le niveau de soutien politique; prévention de la corruption dans les ministères, les bureaux, les agences et les entreprises d'État; renforcer les efforts pour détecter la corruption, les enquêtes et les poursuites; mener une vaste éducation anti-corruption; prévenir la corruption dans le secteur privé; associer la société civile, le secteur privé et les médias à la lutte contre la corruption.

Tout au long des discussions, on a insisté sur le fait que la volonté politique était le préalable indispensable à la lutte contre la corruption. En l'absence de volonté politique et de politiciens intègres, les lois les plus rigoureuses peuvent être

promulguées, mais restent inefficaces. Pour cette raison, le remède le plus efficace contre la corruption est d'éduquer la population en général et, surtout, d'éduquer les jeunes générations afin qu'elles grandissent en abhorrant les pratiques corrompues et disposent des connaissances nécessaires pour construire une société propre et digne de confiance, exempte de corruption au profit de tous.

Je remercie le gouvernement du Rwanda, en particulier SE Paul KAGAME, président de la République, pour son engagement en faveur de la tolérance zéro envers la corruption et l'injustice et pour son soutien à la 6ème Assemblée générale de l'AOMA. Ma reconnaissance va également au personnel de l'AOMA et du CROA. Leur contribution a été un soutien important pour la bonne organisation et le succès de la Conférence.

Je saisis cette occasion pour féliciter à nouveau tous les nouveaux membres du Comité exécutif de l'AOMA, y compris tous les représentants et les coordonnateurs régionaux de différentes régions d'Afrique, qui ont été élus pour un mandat de quatre ans.

Ensemble, nous lutterons pour sauver l'Afrique de toute forme de corruption, d'injustice, d'insécurité et de violation des droits de l'homme.

Anastase Murekezi
Ombudsman du Rwanda

MATIÈRES

Message du nouveau Président de l'AOMA ... 2	Activités du CROA 8	Le coin IIO-Afrique (mise à jour des activités) 13
Profils..... 3	La 10ème Conférence internationale des institutions d'Ombudsman pour les forces armées 11	Phrases utiles (Vocabulaires de l'ombudsman) 14
Assemblée générale de l'AOMA au Rwanda 6		

Message du nouveau Président de l'AOMA (PPSA)

Permettez-moi tout d'abord de remercier mes prédécesseurs, l'Hon. Monsieur Edouard Nduwimana et l'hon. Madame Fozia Amin, dont j'ai hérité d'une association de médiateurs et ombudsman africains (AOMA) bien en marche. En tant que nouveau président, je suis sensible aux obstacles qui nous attendent. Avec le reste des membres du bureau, le comité exécutif et, bien sûr, l'ensemble des membres, je m'engage à s'attaquer de front à ces obstacles.

La plus urgente d'entre elles est la question de la durabilité qui est au-dessus du Centre de recherche des Ombudsmans Africains (CROA). Comme vous le savez tous, le centre pourrait avoir un avenir sombre si nous ne trouvons pas de modèle de financement durable. Nous n'avons pas encore obtenu de financement pour les cinq prochaines années.

Dans le cadre de son mandat de recherche, de partage d'informations, de renforcement des capacités et de plaidoyer, du CROA doit continuer à jouer un rôle central en tant que moteur de la bonne gouvernance, du respect de la légalité et du respect des droits de la personne sur tout le continent. En conséquence, nous devons travailler main dans la main pour trouver un moyen durable de garder ses portes ouvertes.

L'un des moyens par lesquels je poursuivrai cet objectif est de faire de l'AOMA une agence de l'Union africaine (UA). Je suis convaincu que cela peut être le moyen le plus efficace de garantir l'avenir du centre. Loin de cela, je me

concentrerai sur l'augmentation de l'influence déjà exercée par AOMA sur les questions de gouvernance mondiale. L'objectif est de garantir le statut d'observateur de l'association aux Nations Unies. L'Afrique du Sud occupant actuellement le poste de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, le moment est peut-être opportun pour faire du lobbying.

Enfin, je consacrerai le reste de mon temps de président à encourager les membres à mettre en œuvre leurs mandats respectifs afin de concrétiser l'Agenda 2063 de notre continent. En particulier, les troisièmes et quatrièmes aspirations, qui traitent de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, justice et état de droit, et paix et sécurité, respectivement. Efforçons-nous également de mettre pleinement en œuvre la Déclaration de Tambo de la RUP pour une institution et une coopération efficaces de l'Ombudsman.

Toutes les Bénédiction pour l'année à venir,

Adv. Busisiwe Mkhwebane
Président: Association
des Médiateurs et
Ombudsmans Africains



Dans le cadre de son mandat de recherche, de partage d'informations, de renforcement des capacités et de plaidoyer, du CROA doit continuer à jouer un rôle central en tant que moteur de la bonne gouvernance, du respect de la légalité et du respect des droits de la personne sur tout le continent.

Profils

Du personnel au commissaire en chef: Joseph Whittal – CHRAJ, Ghana



Hon. Joseph Whittal
CHRAJ, Ghana Ombudsman

La Commission des droits de l'homme et de la justice administrative a pour mission de protéger les droits fondamentaux de l'homme et de garantir la bonne gouvernance pour chaque personne au Ghana. La Constitution de 1992 du Ghana et sa loi d'habilitation, la loi 456 de 1993, confèrent à la Commission un vaste mandat pour s'acquitter de cette mission. Le mandat de la Commission est triple. Elle englobe la protection des droits de l'homme, la justice administrative et la lutte contre la corruption dans le secteur public.

M. Joseph Akanjolenur Whittal, commissaire de la Commission des droits de l'homme et de la justice administrative (CHRAJ) et président du conseil des gouverneurs, chargé de superviser toutes les fonctions de la CHRAJ, a été nommé commissaire en décembre 2016. Avant sa nomination, M. Whittal était depuis 2012 commissaire adjoint chargé des affaires juridiques et des enquêtes à la Commission. Il a rejoint la Commission pour la première fois en 1994 en tant que directeur régional de Upper East, puis a été nommé directeur des affaires juridiques et des enquêtes au siège entre 2008 et 2012.

En tant que commissaire, il supervise directement le service juridique; Département des droits de l'homme,

Département de la justice administrative. Il est également chargé de l'approbation finale et de la publication de toutes les décisions de la Commission après enquête des départements centraux (Droits de l'homme, lutte contre la corruption et justice administrative), ainsi que des projets de décisions de la Commission de dix directeurs régionaux.

Sur la scène internationale, le Commissaire Whittal est chargé de la coordination de la coopération internationale avec des organisations internationales de défense des droits de l'homme telles que les procédures et mécanismes spéciaux des Nations Unies. Rapporteurs spéciaux sur des questions thématiques; Comités créés en vertu de traités, préparation du rapport indépendant de la Commission sur l'examen périodique universel (EPU) au Conseil des droits de l'homme (CDH); et l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI); le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et les différentes institutions nationales des droits de l'homme en Afrique et dans le monde.

Son programme exige également la coordination de la coopération régionale avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP); Cour africaine des droits de l'homme; Cour de la CEDEAO; le réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme (NANHRI), les relations bilatérales avec d'autres institutions nationales des droits de l'homme (INDH), la coopération internationale avec l'Institut international de l'Ombudsman (IOI); l'Association africaine des Ombudsman (AOMA) et des relations bilatérales avec d'autres institutions d'Ombudsman.

M. Joseph Whittal dirige actuellement l'équipe chargée d'élaborer un plan d'action national pour les droits de l'homme (NAHRAP) comme plan directeur pour la promotion et la protection des droits de l'homme de manière systématique dans son pays. Il a également joué un rôle déterminant en tant que membre du Groupe de travail qui a élaboré le Plan d'action décennal contre la corruption du Ghana 2014-2024.

Le bureau de l'Ombudsman du Kenya - Commission sur la Justice Administrative (CAJ)

Contexte Historique

L'idée de créer un bureau de l'Ombudsman au Kenya a été évoquée pour la première fois en 1971, quand une commission d'enquête sur la structure et les rémunérations de la fonction publique a proposé la création d'un bureau chargé de remédier aux cas de mauvaise administration dans la fonction publique. Cela tenait principalement à la nécessité de remédier aux problèmes de prestation de services. Bien que la proposition n'ait pas été acceptée à l'époque, des plaintes relatives à des défaillances de service et à un comportement inadéquat d'officiers ont continué d'être entendues, ce qui a érodé la confiance du public dans les institutions et les fonctionnaires. Ceci, associé à un exposé de l'organe national de lutte contre la corruption qui a révélé qu'environ 80% des plaintes émanant du public étaient de nature administrative et qu'un médiateur pourrait effectivement y répondre, a renouvelé les appels en faveur de la création d'un Ombudsman national.

En conséquence, le Président a créé le Comité permanent des plaintes du public en 2007 en tant qu'organisme gouvernemental semi-autonome relevant du Ministère de la justice, de la cohésion nationale et des affaires constitutionnelles. Le comité était chargé d'enquêter sur les allégations d'abus de pouvoir, de corruption, de conduite contraire à l'éthique, de manquement à l'intégrité, de mauvaise administration, du retard, de l'injustice, de l'impolitesse, de l'inattention, de l'incompétence, de l'inefficacité et d'incompétence dans la fonction publique. Toutefois, la portée et le cadre juridique du comité étaient



Hon. Florence Kajuju
Président du CAJ, Kenya (Ombudsman)

limités pour lui permettre de jouer efficacement le rôle d'Ombudsman. En 2010, le vent du changement soufflait, créant une nouvelle dérogation constitutionnelle qui visait également à reformuler et à mettre en place un bureau d'Ombudsman indépendant, la Commission sur la Justice Administrative, telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Établissement

L'article 59 de la Constitution du Kenya (2010) a établi la Commission nationale des droits de l'homme et de l'égalité pour traiter des questions relatives aux droits de l'homme, à la mauvaise administration, au genre et à l'égalité. Cet article permettait également au Parlement de restructurer la Commission et, grâce à cette disposition, le mandat composite de la Commission nationale des droits de l'homme et de l'égalité était divisé en trois commissions sœurs créées pour gérer des mandats spécialisés. La

THE COMMISSION ON ADMINISTRATIVE JUSTICE
"Office of The Ombudsman"



Hata Mnyonge ana Haki

Commission sur la justice administrative, le bureau du médiateur national du Kenya, est née de cette scission en 2011 et a légué les fonctions d’Ombudsman. Les autres sœurs, la Commission nationale des droits de l’homme et la Commission nationale pour l’égalité des sexes et l’égalité, comme leur nom l’indique, assument respectivement leurs fonctions.

Huit ans d’Ombudsman

La Commission sur la justice administrative, en tant que successeur du Comité permanent des plaintes publiques, est opérationnelle depuis novembre 2011. Avec l’appel de clairon *“Hata Mnyonge ana Haki”* - une exhortation kiswahili à rendre justice aux défavorisés - la Commission continue de tenir rendre des comptes aux institutions publiques et aux responsables pour les défauts d’administration et de service.

En 2016, le mandat de la Commission a été élargi pour inclure la surveillance et la mise en œuvre du droit d’accès à l’information, en vertu de la Loi sur l’accès à l’information. Certaines stratégies utilisées par la Commission pour s’acquitter de son mandat comprennent l’examen des décisions ou actions administratives, les enquêtes d’auto-motion, les mécanismes alternatifs de résolution des litiges, la surveillance des élections, la publication d’avis consultatifs, la sensibilisation du public et la sensibilisation, le renforcement des capacités des institutions publiques en matière de gestion des plaintes et l’accès à l’information et aux litiges d’intérêt public.

Grâce à ces stratégies, nous concrétisons notre vision d’un surveillant efficace de la réactivité et du service dans les administrations publiques aux niveaux national et des comtés. Le bureau a traité plus de 350 000 plaintes au cours de ses huit années d’existence et en a résolu le 80%. Les plaintes se chevauchent avec un retard déraisonnable, une injustice administrative, une discorde, une inconduite, une incompétence, un comportement répréhensible, un comportement inapproprié ou préjudiciable, une injustice manifeste, un abus de pouvoir, un traitement injuste et un comportement officiel illégal, oppressif ou dénué de sens. La Commission a également mené plus de 36 enquêtes sur diverses questions qui entravent la bonne administration publique et rendu 46 avis consultatifs. Il a en outre examiné 92 demandes en vertu de la loi sur l’accès à l’information tout en participant à 31 litiges d’intérêt public. En outre, la Commission est actuellement le siège du secrétariat de l’Association des médiateurs et médiateurs africains (AOMA). La Commission continue de se renforcer et a enregistré une croissance phénoménale dans le domaine du règlement extrajudiciaire des différends au point de traiter les différends prescrits par les tribunaux. Nous organisons des campagnes de sensibilisation, produisons et diffusons du matériel d’IEC afin de renforcer la visibilité de la Commission. De même, nous continuons de nouer des partenariats aux niveaux local et international afin de positionner stratégiquement la Commission à tirer profit des bonnes pratiques d’Ombudsman dans le monde entier.

Présentation du nouveau Ombudsman d’Éthiopie



Hon. Dr. Endalew Haile
Ombudsman d’Éthiopie

Le Dr Endale Haile a été nommé Ombudsman en chef de l’Éthiopie en juin 2018, en remplacement de l’hon. Madame Fozia Amin. Le Dr Endale Haile est né le 12 février 1972 à Dejen, dans la zone de Gojam oriental, en Éthiopie. Il est marié et père de trois enfants. Il est titulaire d’une maîtrise en administration publique (2010) et d’un doctorat en politique et gestion publiques (2017) de l’Université d’Addis-Abeba. Il a également reçu un diplôme supérieur en pédagogie de l’Université Debre Markos.

Dr. Haile a débuté sa carrière dans l’enseignement en tant qu’enseignant dans les écoles primaires et secondaires et administrateur dans un district d’Amhara NR de 1995 à 2004. Il a passé cinq ans au Parlement éthiopien (HoPR) de 2006 à 2011, il a ensuite repris ses études en tant que professeur d’université de 2012 à 2015. En 2015, il a été nommé vice-président pour les affaires administratives et les affaires étudiantes à l’université Debre Berhan, où il a passé les trois années suivantes avant d’occuper son poste actuel.

Assemblée générale de l'AOMA au Rwanda

27-30 Novembre 2018



La 6ème assemblée générale de l'AOMA s'est tenue au Rwanda du 27 au 30 novembre 2018 à l'hôtel Kigali Marriott sur le thème **“Promouvoir la transparence et une gouvernance responsable/Renforcer la lutte contre la corruption en Afrique”**. Les principaux objectifs de cette réunion étaient de renforcer les capacités et la capacité de réseautage des membres, de réfléchir à l'évolution du mandat de l'institution, eu égard à l'évolution de l'environnement africain, et d'évaluer les partenariats avec divers organismes et parties prenantes.

L'Assemblée comprenait cinq activités principales: la réunion du Comité exécutif de l'AOMA avant l'Assemblée générale, le Conseil d'administration du CROA, la Conférence, la formation du CROA pour les Ombudsmen et le personnel, et la réunion de l'Assemblée générale.

La Conférence de l'AG

La conférence de l'AG a réuni des membres de l'AOMA et des représentants de gouvernements de tout le continent, ainsi que des représentants de partenaires de développement et

d'organisations internationales, d'éminents universitaires et praticiens, groupes de réflexion, organisations de la société civile, spécialistes des médias et praticiens. Les orateurs et les panélistes provenaient des six sous-régions de l'AOMA et comprenaient des Ombudsmen, des universitaires et des praticiens spécialisés dans différents aspects de la gouvernance, de la responsabilité et de la lutte contre la corruption en Afrique et au-delà.

La conférence était organisée sous le thème de l'Assemblée générale: “Promouvoir la transparence et une gouvernance responsable/Renforcer la lutte contre la corruption en Afrique”. Ceci a pris en compte la vision de l'AOMA et le fait que l'Union africaine a consacré 2018 à “Gagner la lutte contre la corruption: Un cheminement durable vers la transformation de l'Afrique”, telle qu'adoptée à la 30ème Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, du 22 au 29 janvier. 2018 à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Les discussions ont été fondées sur la gouvernance responsable pour le développement durable en Afrique; les

moyens par lesquels AOMA peut contribuer à la promotion de l'état de droit et du respect des principes de bonne gouvernance, y compris la gouvernance centrée sur le citoyen, la transparence et la responsabilité, ainsi que la lutte contre la corruption, qui entrave l'accès à la justice et l'égalité d'opportunité.

Parmi les autres domaines d'intervention, citons l'impact de l'intégration économique régionale sur la gouvernance en Afrique et le rôle de l'Union africaine dans la lutte contre la corruption en Afrique: situation actuelle, défis et voie à suivre.

Des messages de soutien et de bonne volonté ont été donnés par le médiateur du Faso, au nom de l'Association des Ombudsmen de la francophonie (AOMF); et l'Ambassadeur Tamba Tiendo Millimono, au nom du Gouvernement de la République de Guinée.



Nouveau CO EX AOMA.

Formation GA: Outils pratiques et stratégies pour Ombudsman dans la lutte contre la corruption

Roger Koranteng, expert en matière de lutte contre la corruption au Secrétariat du Commonwealth, a dirigé cette journée complète de formation et a présenté aux participants un certain nombre d'outils et de stratégies pratiques à la disposition du Ombudsman dans la lutte contre la corruption. La journée a débuté par une

présentation interactive d'une heure sur l'efficacité des agences de lutte contre la corruption en Afrique de l'Est dans la matinée par Transparency International/Rwanda & Open Society Initiative pour l'Afrique australe (OSISA).

Assemblée générale de l'AOMA

La 30e Assemblée générale de l'AOMA a été un succès, le 30 novembre, après la conférence et la formation de l'AG. L'Assemblée était coprésidée par tous les membres du Comité exécutif et a élu les nouveaux membres suivants:

NO.	FONCTION	NOM DE L'OMBUDSMAN	PAYS
1.	Président	Hon. Busisiwe Mkhwebane	Afrique Du Sud
2.	Premier Vice-Président	Hon. Saran Sereme Sere	Burkina Faso
3.	Deuxième Vice-Président	Hon. Ahmed Abuzeid	Soudan
4.	Secrétaire General	Hon. Florence Kajuju	Kenya
5.	Secrétaire General Adjoint	Hon. Nichole Tirant	Seychelles
6.	Trésorier	Hon. Martha Chizuma	Malawi
7.	Trésorier Adjoint	Hon. Jacques Mbosso	République Centre Africaine
8.	Coordinateur Régional (Afrique du Nord)	Hon. Sulayman Alshanti	La Libye
9.	Coordinateur Regional (Afrique Australe)	Hon. Augustine Makgonatsotlhe	Botswana
10.	Coordinateur Régional (Afrique de l'Ouest)	Hon. Chille Igbawua	Nigeria
11.	Coordinateur Régional (Afrique de l'Est)	Hon. Anastase Murekezi	Rwanda
12.	Coordinateur Régional (Océan Indien)	Hon. Monique Andreas	Madagascar
13.	Coordinateur Régional (Afrique Central)	Hon. Jacques Mbosso	République Centre Africaine

Activités du CROA



Dr Ayeni et l'équipe CROA.



Dr Ayeni et les participants.

a. Dr. Ayeni, expert de l'Ombudsman pour l'Afrique: conférence à l'Université de KwaZulu-Natal

Le Centre pour la société civile de l'École d'études de l'environnement bâti et du développement et le Centre de recherche sur l'ombudsman africain (CROA) ont récemment organisé un séminaire sur l'amélioration de la prestation de services en Afrique. Le séminaire a été animé par Arlene Brock, directrice des services juridiques du CROA.

Le professeur Victor Ayeni, universitaire et praticien chevronné, qui a plus de 30 ans d'expérience à des postes de direction dans des universités africaines, des agences de développement internationales et des gouvernements africains.

Ayeni a partagé ses réflexions sur quatre thèmes de service clés, à savoir: assurer un service de qualité; la corruption et la fourniture de services; promouvoir des approches participatives et centrées sur le client et renforcer les capacités de l'État. "Les services publics sont au cœur de la gouvernance et de l'administration publique contemporaines. Il est toutefois compréhensible que de nombreux États continuent à faire face à des défis, non seulement pour fournir des services de qualité et performants, mais aussi pour contenir divers facteurs défavorables dans le processus de les assurer", a-t-il déclaré.

Le Docteur Ayeni a identifié des facteurs qui conduisent à une prestation de services médiocre, tels que non-réception du service, qualité médiocre du service, perceptions de l'expérience des autres, perceptions du comportement

du dirigeant, manque de contrôle, manque d'information et sentiment de désespoir. "La vérité est que se sont des préoccupations persistantes en matière de gouvernance et d'administration publique que l'on retrouve partout et qui constituent le centre d'intérêt des universitaires et des praticiens depuis aussi longtemps que nous pouvons nous en souvenir", a-t-il expliqué.

Il a estimé que ces problèmes pourraient être contrés si le gouvernement élaborait des plans stratégiques précisant les objectifs de production et de prestation de services permettant de surveiller et de mesurer les performances. Il a également indiqué que les fonctionnaires devraient être motivés à adopter des pratiques et des résultats axés sur les résultats grâce à des systèmes de rémunération et d'incitation appropriés.

Le séminaire a suscité une discussion sur les moyens par lesquels les administrations publiques africaines peuvent améliorer encore leurs processus de fourniture de services en tirant parti des leçons tirées des expériences internationales récentes et du mouvement de la société civile en Afrique du Sud.

Mots: Melissa Mungroo

Photographies: Melissa Mungroo et Shauna Mottiar

Article reproduit avec l'autorisation de UKZN Indaba

Source: <http://ndabaonline.ukzn.ac.za/UkzndabaStory/Vol6-Issue60/CCS%20Seminar%20Tackles%20Service%20Delivery%20in%20SA/>

b. Rapport sur les projets CROA (RICA)

1. Recherche

Collaboration IOI/Recherche africaine: étude sur l'ombudsman en Afrique

Toutes les données de l'étude IOI-Afrique sont maintenant terminées. Au total, 45 interviews ont été menées par l'équipe CROA: 38 avec les Ombudsman nationaux membres de l'AOMA; trois avec l'ombudsman du secteur membre de l'AOMA; trois avec Ombudsman nationaux non membre de l'AOMA (Égypte, Maroc et Somalie); et l'un était un Ombudsman sectoriel non membre de l'AOMA (ombudsman des enfants de Maurice).

Le matériel de recherche et les données ont été remis au Dr Ayeni, à qui l'IOI a confié le mandat de la rédiger sous le nom d'Etude régionale africaine sur Ombudsman de l'IOI intitulée "Institutions de l'Ombudsman en Afrique - Modèles, opérations et performances". La Dre Ayeni travaille sur un premier projet qui devrait être terminé d'ici le 30 septembre 2019. Le CROA continuera d'assister la Dre Ayeni dans ce processus, au besoin.

Le rôle d'Ombudsman dans la garantie de la justice administrative et la protection des droits de l'homme

S'appuyant sur les enseignements tirés de la formation organisée par le CROA sur le rôle de l'Ombudsman dans la promotion des droits de l'homme et de la paix, tenue à Djibouti en mars 2018, le CROA s'est lancée dans une nouvelle recherche sur le rôle de l'Ombudsman dans la garantie de la justice administrative. La protection des droits de l'homme des demandeurs d'asile, des réfugiés et des autres personnes déplacées. Des recherches documentaires et trois entretiens ont été menés à ce jour.

Cette recherche servira de base à un article d'actualité sur Ombudsman, les réfugiés et les droits de l'homme, qui coïncidera avec la Journée des droits de l'homme le 21 mars, ainsi qu'un mémoire sur les meilleures pratiques concernant le rôle de Ombudsman dans la garantie de la justice administrative et la protection des personnes déplacées.

Nous demandons à tous les bureaux de l'Ombudsman de nous faire part de toute information pertinente en la matière.

Recherche en cours

Le CROA a deux projets de recherche en cours:

- Une base de données de jurisprudence contenant des décisions de tribunaux du continent et du monde entier qui constituera une ressource permanente sur la toile.
- Un condensé d'enquêtes sélectionnées du continent.

2. Échange de L'information

Lettres d'information

En mars 2019, le CROA a publié son onzième bulletin d'information.

Site Web (www.aoma.ukzn.ac.za)

Le site Web AOMA/CROA est en cours de mise à jour, conformément aux exigences du projet de migration de site Web UKZN vers le système WordPress, un système de gestion de contenu gratuit et à source ouverte et de blogs. Ceci est en cours.

Des médias sociaux

Face Book et Twitter du CROA ont pour objectif de fournir des informations actualisées sur les membres de l'AOMA, la bonne gouvernance et les droits de l'homme, ainsi que de diriger les visiteurs vers le site Web. Des liens sur le site Web concernant des éléments d'intérêt sont fréquemment envoyés par courrier électronique aux membres de l'AOMA, aux amis FB et à d'autres contacts afin de les guider vers le site Web.

Comme le montre le tableau ci-dessous, la présence en ligne et le rayonnement du CROA continuent de croître régulièrement:

	21 NOV	21 JAN	% AUGMENTATION	25 FEB	% AUGMENTATION
Visites sur site Web	43 425	118	1,15%	123	4,24%
Les amis sur Facebook	698	706	8,43%	712	0,85%
Le likes sur Facebook	178	193	7,62%	204	5,70%
Les gens qui suivent notre page Facebook	223	240	4,26%	247	2,92%
Tweets	798	832	12,18%	838	0,72%
Le gens qui suivent notre page Twitter	238	267	12,18%	269	0,75%
Grand Total	2 135	2 238	4,82%	2 393	6,93%

3. Renforcement des Capacités

Formation

En février 2019, le CROA avait formé 519 ombudsmans et son personnel dans le cadre de son mandat visant à renforcer les capacités de l'institution sur le continent.

G. A. Formation: outils pratiques et stratégies à l'intention des médiateurs/ombudsmans dans la lutte contre la corruption 29 novembre 2019

Cette journée de formation, axée sur les stratégies et outils pratiques pour les médiateurs /ombudsmans dans la lutte contre la corruption, était dirigée par M. Roger Koranteng, expert en matière de lutte contre la corruption au Secrétariat du Commonwealth. La formation a débuté par une présentation interactive d'une heure sur l'efficacité des agences de lutte contre la corruption en Afrique de l'Est le matin par Transparency International/Rwanda & Open Society Initiative pour l'Afrique australe (OSISA). Au total, 84 participants de 28 pays africains différents ont assisté à la réunion. Les participants ont été invités à donner leur avis et à partager leurs expériences. À la fin de la formation, les équipes de médiateurs de pays étaient tenues de s'engager à mettre en œuvre les compétences acquises lors de la formation sur leur lieu de travail, chez elles. Le CROA fera un suivi pour assurer la mise en œuvre de ces engagements.

Mars Formation en médiation 13-15 mars 2019

Des informations sur la formation en médiation de mars du CROA sont fournies dans la section IOI Le coin Afrique de ce bulletin.

Prochaine formation sur les compétences pratiques pour Ombudsman, Botswana, août 2019

Le CROA en est aux premières étapes de la planification de sa prochaine formation, prévue pour août 2019. Cette formation, basée sur l'évaluation des besoins, portera sur les compétences pratiques de l'ombudsman: traitement des plaintes. Le médiateur du Botswana a accepté d'organiser la formation, qui sera accompagnée d'une réunion régionale de l'AOMA Afrique australe.

4. Plaidoyer

Article de journal: Pour promouvoir le travail d'Ombudsman sur le continent, le CROA prépare un article de presse sur "Le rôle d'Ombudsman dans la garantie de la justice administrative et la protection des droits de l'homme des demandeurs d'asile, des réfugiés et des autres personnes déplacées" en vue de sa publication lors de la Journée des droits de l'homme en Afrique du Sud le 21 mars.



Réunion du CROA en session.

c. Réunion du Conseil d'Administration

La 18ème réunion du conseil du CROA s'est tenue le 27 novembre 2018 à l'hôtel Marriot à Kigali, au Rwanda. Les membres du conseil présents incluent Madame. Busisiwe Mkhwebane (président du conseil d'administration et Médiateur du CROA - Afrique du Sud); M. Vussy Mahlangu (PDG: au Bureau de l'Ombudsman de l'Afrique du Sud); L'hon. Florence Kajuju (Secrétaire générale par intérim - AOMA) - CAJ, Kenya; Adv. John Walters (Ombudsman de la Namibie); L'hon. Dr. Kassim Issak Ousman (Ombudsman de Djibouti). Parmi les observateurs se trouvait Hon. Anastase Murekezi (Ombudsman du Rwanda). Des excuses ont été reçues de Monsieur Nduwimana Edouard (Ombudsman du Burundi; Prof. Managay Reddi (Doyen de la faculté de droit, UKZN); Prof. Nana Poku (Vice-chancelier et Directeur de l'École de droit et études de gestion - UKZN) et de Madame Arlene Brock (Directeur: CROA) Comme le quorum n'était pas atteint, il a été décidé que la réunion se poursuivrait comme prévu et que toute décision prise serait approuvée par les membres du conseil d'administration à tour de rôle.

Après l'approbation du procès-verbal de la 17e réunion du Conseil d'administration tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) le 25 janvier 2018, les points clés suivants ont été discutés; les difficultés de financement d'CROA, le poste de directeur vacant, la cooptation des membres du conseil d'administration, le rapport de vérification et le rapport d'activités du directeur de du CROA axé sur la recherche, l'information, le renforcement des capacités et la défense des intérêts. En conclusion, le président a remercié Madame Brock qui a travaillé sans relâche pour faire du CROA une institution efficace, il a aussi remercié l'ensemble de l'équipe du CROA.

La 10ème Conférence internationale des institutions d'Ombudsman pour les forces armées



La 10ème Conférence internationale des institutions d'ombuds pour les forces armées (ICOAF) s'est tenue à Johannesburg, en Afrique du Sud, du 28 au 30 octobre 2018. Elle a été suivie par un Symposium de la Journée de l'Afrique organisé le 31 par le directeur de du CROA, Adv. Arlene Brock.

La conférence et le symposium ont été organisés conjointement par Ombudsman militaire sud-africain (SAMO) et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées à Genève (DCAF). ICOAF sert de plate-forme pour promouvoir le contrôle démocratique des forces armées et prévenir les cas de mauvaise administration et de violations des droits de l'homme. Il vise également à promouvoir l'échange d'expériences et le renforcement de la coopération entre les institutions de médiation.

La 10ème session de la commission ICOAF s'est concentrée sur l'évolution des rôles et des responsabilités des forces armées, ainsi que sur les implications pour les institutions d'Ombudsman. Les représentants des institutions d'Ombudsman des forces armées de près de quarante pays étaient présents. La conférence a produit une déclaration devant servir de compilation de bonnes pratiques, qui peut être lue sur le site Web de l'ICOAF:

Symposium de la Journée de l'Afrique – 31 Octobre 2018

Organisé dans le cadre de l'ICOAF, le Symposium de la Journée de l'Afrique s'est tenu le 31 octobre 2018 à l'hôtel Emperors Palace à Johannesburg. Il visait à faire progresser le récit de la surveillance des forces armées en Afrique grâce à la mise en place d'institutions d'ombudsman. Étaient présents la ministre de la Défense, Mme Nosiviwe Mapisa-Nqakula, le chef général de la Force de défense nationale sud-africaine (SANDF), Solly Shoke, des membres du corps diplomatique ainsi que des représentants d'institutions gouvernementales et d'universitaires.

Le symposium s'est ouvert sur un discours de bienvenue prononcé par le général de corps (ret) TT Matanzima, Ombudsman militaire sud-africain. Le Médiateur a souligné que pour atteindre le projet phare de l'UA relatif à l'Agenda 2063, intitulé "Réduire au silence les armes à feu", un contrôle intensif et rigoureux des forces armées en Afrique devait devenir la réalité du jour. Pour y parvenir, il était nécessaire de professionnaliser les forces armées en Afrique afin d'éradiquer l'incubation des troubles civils



Lt Gen. (Ret) T.T. Matanzima – Ombudsman Militaire.

et des conflits en Afrique. La question clé était : "Quel rôle les institutions de médiation devraient-elles jouer dans la recherche du maintien de la paix et de la protection des droits de l'homme dans l'armée sur le continent africain? Il y avait aussi la question de la mauvaise administration des militaires, a-t-il souligné. À l'heure actuelle, le nombre de plaintes relatives à des violations présumées des droits de l'homme et à des pratiques de travail déloyales fait ressortir la nécessité d'un cadre institutionnel et réglementaire indépendant et efficace pour traiter ces griefs. Le défi résidait dans le manque de connaissances juridiques de l'auteur et de la victime dans le cadre des machinations administratives des forces armées.

L'Ombudsman militaire sud-africain était un exemple à suivre en tant qu'institution dotée d'un mandat législatif essentiel visant à promouvoir le respect des droits fondamentaux de l'homme au sein de l'armée. Le ministre a souligné qu'il était encourageant d'apprendre que d'autres pays de la SADC, tels que le Botswana, étaient en train de créer un organe similaire.

L'Ombudsman militaire sud-africain a souligné l'importance du Symposium en tant que forum pour la poursuite du dialogue sur ces questions. Il a mis l'accent en particulier sur le fait de tirer des enseignements et d'identifier les meilleures pratiques spécifiques au contexte, en accord avec ce qui est universellement le meilleur pour le contrôle

des forces armées africaines. Il a également souligné la nécessité de travailler en collaboration pour résoudre les problèmes dans les forces armées, comme cela se fait dans le cadre conjoint ONU-UA pour un partenariat renforcé pour la paix et la sécurité, cosigné par le Secrétaire général des Nations Unies et le Président du Conseil de sécurité. Commission de l'UA en avril 2017. Il s'agissait d'un brillant exemple de collaboration mondiale pour des moyens pacifiques. "Les institutions d'Ombudsman devraient aspirer à créer une plus grande cohérence et les engagements des partenariats mondiaux en mettant l'accent sur les forces armées africaines aux niveaux local, national et international et explorer les possibilités de la manière dont la création de partenariats régionaux et multilatéraux peut aider à renforcer la surveillance" il a insisté.

En conclusion, le lieutenant-général (à la retraite) TT Matanzima a appelé les délégués à se consacrer de nouveau à la réalisation de la vision africaine d'une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses propres citoyens.

Les délégués participant au symposium ont rédigé une déclaration devant servir de compilation des bonnes pratiques discutées afin d'encourager la création d'un plus grand nombre d'organisations spécialisées dans le domaine des plaintes et du contrôle militaire. Lisez l'intégralité de la déclaration du symposium en ligne à l'adresse suivante: <http://aoma.ukzn.ac.za/Home.aspx>.

Le coin IO-Afrique (mise à jour des activités)

IOI Africa Accueille une Formation de l'Ombudsman en Médiation

L'évaluation continue des besoins du CROA a révélé que la médiation constituait l'une des principales priorités de l'Ombudsman en matière de formation. Pour répondre à ce besoin, le CROA a prévu une formation de deux jours et demi sur la médiation pour le médiateur africain et a obtenu une subvention de formation de 17 000 euros de la part de l'IOI, couvrant l'interprétation et la traduction simultanées des documents formation, ainsi que du matériel de formation dans les quatre langues de l'AOMA, ainsi que les coûts de facilitation du formateur.

Cette formation sera une excellente occasion de renforcer les capacités du médiateur sur tout le continent africain dans ses tâches de compte rendu, de médiation, de résolution de plainte et de mise à disposition de ressources qualifiées pour ses pays et l'Union africaine. Il contribuera également au développement de ressources qualifiées au sein des institutions de médiation, dans l'intérêt de chaque pays participant et de l'Afrique dans son ensemble.

Le CROA a réussi à trouver un formateur de premier plan en médiation centré sur l'Afrique basé au Centre d'études socio-juridiques (CSLS) d'UKZN. Le professeur McQuoid-Mason est un érudit prolifique qui mène régulièrement des formations en Afrique du Sud, en Ouganda, au Zimbabwe, au Ghana, aux Fidji, en Italie et ailleurs dans ce domaine spécialisé. Le cours qu'il a conçu pour cette formation sera hautement interactif et offrira aux participants un éventail de présentations et de discussions permettant aux participants d'approfondir et de partager leurs réflexions sur les problèmes et les informations présentés. Il y aura une interprétation simultanée en arabe, anglais, français et portugais. À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de mener une négociation et une médiation basées sur les intérêts, d'apprécier la valeur de ces méthodes en tant que moyen de résoudre les litiges et d'appliquer les principes appris aux scénarios proposés par l'Ombudsman. Les certificats de présence seront délivrés à la fin de la semaine.

La formation aura lieu du 13 au 15 mars 2019 au Garden Court Hotel, au Marine Parade, à Durban, en Afrique du Sud. Le CROA et l'AOMA profiteront de cette réunion pour organiser une réunion du conseil d'administration du CROA et une réunion du chapitre Afrique de l'IOI de part et d'autre de la formation.

Élection du Nouveau Membre du Conseil D'administration de la Région de L'ioi Africa

En novembre 2016, lors de l'Assemblée générale de l'IOI en Thaïlande, la région Afrique de l'IOI a élu de nouveaux administrateurs pour représenter le continent au conseil d'administration de l'IOI. Parmi elles figuraient la protectrice publique de la Zambie, Mme Caroline Sokoni, présidente régionale, et Mme Martha Chizuma Mwangonde (ombudsman du Malawi) et M. N'golo Coulibaly (ancien médiateur de la Côte d'Ivoire), membres du conseil d'administration.

En 2018, un siège de membre du conseil d'administration de la région Afrique de l'IOI est devenu vacant après la fin du mandat de M. N'golo Coulibaly en tant que médiateur de la Côte d'Ivoire. Selon les règlements de la Région Afrique de l'IOI, Partie V, Section 2, toute vacance qui survient entre des réunions régionales à la suite d'un décès, la démission ou le départ à la retraite d'un directeur régional est pourvu à la prochaine réunion régionale, à condition que celle-ci ait lieu au plus tard quatre-vingt-dix jours après la constatation du poste vacant. Le mandat d'un directeur régional élu en vertu de la présente partie ne doit pas dépasser la durée du mandat des autres directeurs régionaux.

Conformément aux statuts, une élection a eu lieu lors d'une formation organisée par l'ombudsman du Malawi en février 2018, au cours de laquelle M. Alioune Badara Cissé (médiateur du Sénégal) a également été élu membre du conseil d'administration de la région Afrique de l'IOI.

Le conseil d'administration actuel de la région Afrique de l'IOI est composé de:

Président régional:

- Madame Caroline Sokoni (Zambie)

Membres du conseil d'administration:

- Madame Martha Chizuma Mwangonde (Malawi)
- Mr Alioune Badara Cissé (Sénégal)

Phrases utiles (Vocabulaires de l'ombudsman)

General terms	Termes généraux	ةم اء اء ل ط ص م	Termos gerais
Government	Gouvernement	ةم و ك ح	Governo
Legislation	Législation	ء ا ع ي ر ش ء	Legislação
Public sector	Secteur public	م ا ع ا ط ق	Sector público
Private sector	Secteur privé	ص ا خ ا ط ق	Sector privado
Public private	Public Privé	ة م و ك ح ر ي غ ة م ظ ن م	Sector público privado
Non- Governmental Organisation (NGO)	Organisation non gouvernementale (ONG)	ة م ف ا ف ش	Organizações não governamentais (ONG)
Transparency	Transparence		Transparência
Structures of government	Structures de gouvernement	ة م و ك ح ل ا ل ي ك ش ء	Estrutura de governo
Constitution	Constitution	ر و ء س د	Constituição
Executive	Exécutif	ي ذ ي ف ن ء	Executivo
Parliament (Legislature)	Parlement (législature)	(ع ي ع ي ر ش ء) ن ا م ل ر ب	Parlamento (Legislatura)
Judiciary	Pouvoir judiciaire	ي ء ا ض ق	Judiciário
Judge	Juge	ي ض ا ق	Juiz
Public prosecution services	Service des poursuites pénales (Parquets)	ة م ا ع ل ا ء ب ا ي ن ل ا	Serviços do Ministério Públicos
Treasury	Trésorerie	ة ن ا ز خ	Tesouraria
Central government	Gouvernement central	ه ي ز ك ر م ة م و ك ح	Governo central
Local government	Gouvernement local	ة م ل ح م ة م و ك ح	Governo local
Administration	Administration	ء ر ا ء ا	Administração
Administrative bodies	Organes d'administration	ة م ر ا ء ا ء ز ه ج ا	Órgãos administrativos
Public administration	Administration publique	ة م ا ع ل ا ء ر ا ء ا	Administração pública
How to define the Ombudsman and the work they do	Comment définir l'Ombudsman et leur travail	م ا ه م ل ا و ن ا م س د و ب م ا ل ا ف ي ر ع ء ه ي ف ي ك ا ه ب م و ق ي ي ء ل ا	Como descrever o Provedor de Justiça e o trabalho que eles fazem
Ombudsman model	Modèle d'Ombudsman	ن ي م ا (ن ا م س د و ب م ا ج ذ و م ن م ل ا ط م ل ا)	Modelo do Provedor de Justiça
Hybrid	Hybride	ن ي ج ه / ط ل ء ء خ م	Híbrido
Multiple mandates	Mandats multiples	ة ر ر ك ء م ء ا ي ا ل و	Múltiplos mandatos
Maladministration	Maladministration	ة ر ا ء ا ء ء و س	Má administração
Corruption	Corruption	ء ا س ف	Corrupção
Human Rights violations	Violations des Droits de l'Homme	ن ا س ن ا ل ا ق و ق ح ء ا ك ا ه ء ن ا	Violação dos direitos humanos
Fundamental rights	Droits fondamentaux	ه ي س ا س ا ق و ق ح	Direitos fundamentais
Jurisdiction	Jurisdiction compétente	ة م ي ء ا ض ق ل ا ء ط ل س ل ا	Jurisdição
Powers	Pouvoirs	ء ا ط ل س	Poder

How to define the Ombudsman and the work they do	Comment définir l'Ombudsman et leur travail	ماهمل و نامسدوبمأل فيرعت هي فيك اهب موقوي تال	Como descrever o Provedor de Justiça e o trabalho que eles fazem
Decisions	Décisions	تارارق	Decisões
Recommendations	Recommandations	تاي صوت	Recomendações
Legally binding	Juridiquement contraignant	انوناق مزلم	Juridicamente vinculativo
Budget	Budget	ةي نازيم	Orçamento
Legislative amendments	Modifications législatives	هي عيرشت تال يدعت	Alteração legislativa
Appeal	Recours	ن عط	Recurso
Judicial decisions	Décisions judiciaires	ةي ناضق تارارق	Decisão judicial
Investigation	Enquêtes	قي قحت	Investigação
Investigation procedure	Procédure d'enquête	قي قحت تاءارج	Procedimento de investigação
Complaint	Plainte	ي وكش	Queixas
Complainant	Plaignant	ي كاش	Queixosos
Terms related to the functioning of the Ombudsman	Termes relatifs au fonctionnement de l'Ombudsman	نامسدوبمأل ماهمب هق لعت م تادرفم	Termos relacionados com o funcionamento do Provedor de Justiça
Appointment	Rendez-vous	ني ي عت	Nomeação
Dismissal	Le congédiement	ه لاق	Demissão
Public participation	Participation du public	ةم اع ةك راشم	Participação pública
Tenure	Mode d'occupation	ةم / هي الو	Mandato
Personal independence	Autonomie personnelle	ي صخش لالقتس	Autonomia pessoal
Administration of justice	Administration de la justice	ي ناضق لال م اظن ل ا ةراد	Administração de justiça
Private persons	Particuliers	/ دارفأ / صاخشا	Pessoas privadas
Exemptions	Exemptions	ء افع	Isenções
Fundamental Rights	Droits fondamentaux	هي ساس ا قوقح	Direitos fundamentais
Human rights	Droits de l'homme	ناس ن ا ل قوقح	Direitos humanos
International Obligations	Obligations internationales	هي لود تام ازت ل - تاد هعت	Compromissos internacionais
Mandate	Mandat	هي الو	Mandato
Monitoring or to monitor	Surveillance ou à surveiller	هب قارم	Monitorização ou monitorar
Annual Report	Rapport annuel	ي ون س ريرقت	Relatório anual
Networking	Mise en réseau	تام ول عم ةكبش	Interligação

Publié par le Centre de Recherche des Ombudsman Africains (CROA)



مركز بحوث الرقابين الأفارقة
African Ombudsman Research Centre
Centre de Recherche des Ombudsman Africains
Centro de Investigação da Provedoria de Justiça Africana

Centre de Recherche des Ombudsman Africains (CROA)

E531, Shepstone Building, Howard College Campus
Université de KwaZulu-Natal, Durban, 4001, Afrique du Sud
Telephone: +27 31 260 3823 • Fax: +27 31 260 3824

Email: lwelela@ukzn.ac.za

www.aoma.ukzn.ac.za



منظمة الموفقين والوسطاء والرقابيين الأفارقة
African Ombudsman and Mediators Association
Association des Ombudaman et Mediateurs Africains
Associação dos Ombudsman e Mediadores

Association des Ombudsman et Mediateurs Africains (AOMA)

Secrétariat Général
La Commission sur la Justice Administrative
West-End Towers, 2e étage
Waiyaki Way • Westlands
P.O. Box 20414 00200 • Nairobi

www.aoma.ukzn.ac.za